6- LE RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE : MONSIEUR HERVE HOUTHAEVE.

Monsieur Houthaeve fait lecture des comptes annuels.

Lot 4

ARCHIPEL
Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

EN EUROS

Arrêté au 31/12/2014

BILAN ACTIF

ACTIF	Du 01/01/2014 au 31/12/2014		Durée : 12 mois	Ex. -1
	BRUT	AMORT.PROV	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres (1)				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Instal.techniques, mat. et out.ind	14 359,00	11 913,00	2 446,00	3 407,00
Autres	7 509,00	5 783,00	1 726,00	361,00
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participat.				
Autres titres immobilisés				
Prêts	16 698,00	724,00	15 974,00	16 186,00
Autres	18 513,00		18 513,00	16 651,00
TOTAL I	**57 080,00**	**18 420,00**	**38 660,00**	**36 604,00**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
Matières premières et autres approv.	10 285,00		10 285,00	9 805,00
En-cours de production : biens et serv.				
Produits intermédiaires et finis	283,00		283,00	83,00
Marchandises	3 156,00		3 156,00	3 777,00
AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES (3) :				
Créances usagers et cptes rattachés	27 433,00		27 433,00	36 437,00
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7 083,00		7 083,00	6 948,00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	197 126,00		197 126,00	121 940,00
COMPTES REGUL				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	591,00		591,00	585,00
TOTAL II	**245 957,00**		**245 957,00**	**179 575,00**
CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**303 037,00**	**18 420,00**	**284 617,00**	**216 179,00**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an
(4) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF AVANT REPARTITION

PASSIF	Du 01/01/2014 au 31/12/2014 DUREE 12 MOIS	N-1
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	83 093,00	83 093,00
ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
RESERVES :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	114 607,00	114 607,00
REPORT A NOUVEAU	- 15 164,00	- 92 540,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou déficit)	68 348,00	77 376,00
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS :		
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)		
DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
Prêts		
TOTAL I	250 884,00	182 536,00
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
En-cours de production : biens et serv.		
TOTAL II		
FONDS DEDIES		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
TOTAL III		
DETTES (1)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETEBLISSEMENTS DE CREDITS (2)		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	17 602,00	14 354,00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 557,00	15 110,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	574,00	4 179,00
REGUL		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
TOTAL IV	33 733,00	33 643,00
IERAL (I+II+III+IV)	**284 617,00**	**216 179,00**

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours banc. Courants & soldes cred. de banques
(3) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
SAS SOFRAGECO
Président
Thierry POTTIER
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

ARCHIPEL		PAGE 4
Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014	EN EUROS	Arrêté au 31/12/2014

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE suite

RUBRIQUES	Du 01/01/2014 au 31/12/2014 DUREE 12 MOIS	N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 840,00	1 886,00
Reprises sur provisions et ransferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	1 840,00	1 886,00
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 840,00	1 886,00
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV-V-VI)	93 868,00	110 161,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opération de gestion	399,00	7 861,00
Sur opération en capital	600,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	999,00	7 861,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opération de gestion	26 519,00	40 646,00
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VIII	26 519,00	40 646,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 25 520,00	- 32 785,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)		
REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS(x)		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	**791 424,00**	**814 400,00**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	**723 076,00**	**737 024,00**
EXCEDENT	**68 348,00**	**77 376,00**
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(2) Dont intérêts concernant les lentreprises liées		
(a) Y compris droits de douane		
(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir		

BAKER TILLY SAS SOFRAGECO Membre du Groupe France Audit
Président Thierry POTTIER Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

BAKER TILLY Membre du Groupe France Audit SAS SOFRAGECO Président Thierry POTTIER Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2014 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2013 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 284 617,12 E.
Le résultat net comptable est un excédent de 68 347,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/03/2015 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 57 080 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*23 913*	*1 883*	*3 927*	*21 869*
Immobilisations financières	*34 446*	*1 862*	*1 097*	*35 211*
TOTAL	*58 359*	*3 745*	*5 024*	*57 080*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 18 420 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*20 146*	*1 477*	*3 927*	*17 696*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	*1 609*		*885*	*724*
TOTAL	*21 754*	*1 477*	*4 812*	*18 420*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel divers	*14 359*	*2 272*	*12 087*	*10 ans*
Instal. générales, ag. aménagt	*2 272*	*11 913*	*-9 641*	*5 ans*
Mat.bureau & informa	*5 237*	*3 511*	*1 726*	*de 3 à 5 ans*
TOTAL	*21 869*	*17 696*	*4 172*	

3.2 - Etat des créances = 63 235 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*35 211*		*35 211*
Actif circulant & charges d'avance	*28 024*	*28 024*	
TOTAL	*63 235*	*28 024*	*35 211*

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 27 433 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*27 433*
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	*27 433*

BAKER TILLY Membre du Groupe France Audit SAS SOFRAGECO Président Thierry POTTIER Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 591 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes = 33 733 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*17 602*	*17 602*		
Fournisseurs	*15 557*	*15 557*		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*574*	*574*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*33 733*	*33 733*		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 14 574 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*14 000*
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	*574*
TOTAL	*14 574*



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 40 067 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*34 860*	*87,01 %*
Ventes de produits finis	*4 809*	*12,00 %*
Produits des activités annexes	*397*	*0,99 %*
TOTAL	*40 067*	*100,00 %*

BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
SAS SOFRAGECO
Président
Thierry POTTIER
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

6 - AUTRES INFORMATIONS



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 27 433 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*27 433*
Clients factures a etablir(418100)	*27 433*
TOTAL	*27 433*

8.2 - Charges constatées d'avance = 591 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const.avance(486000)	*591*
TOTAL	*591*

8.3 - Charges à payer = 14 574 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*14 000*
Fourn.fts non parven(408100)	*14 000*
Autres dettes :	*574*
Clt loyer a rembourser(419800)	*574*
TOTAL	*14 574*

BAKER TILLY SOFRAG ECO Membre du Groupe France Audit SAS Président Thierry POTTIER Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

5- LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :
MONSIEUR THIERRY POTTIER

SOFRAGECO
BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
Membre indépendant de Baker Tilly International

ASSOCIATION ARCHIPEL
LA MAISON DES ASSOCIATIONS
24 PLACE DE LA LIBERTE
59100 ROUBAIX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association ARCHIPEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montreuil, le 05 mai 2015

BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
SAS SOFRAGEC
Président
Thierry POTTIER
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

SOFRAGECO
BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
Membre indépendant de Baker Tilly International

ASSOCIATION ARCHIPEL
LA MAISON DES ASSOCIATIONS
24 PLACE DE LA LIBERTE
59100 ROUBAIX

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée (ou autorisée) au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montreuil, le 05 mai 2015.

BAKER TILLY
Membre du Groupe France Audit
SAS SOFRAGECO
Président
Thierry POTTIER
Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

Cabinet d'Expertise Comptable et de Commissariat au Comptes Sofrageco - 72, avenue Pasteur - 93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. : +33(0)1 48 58 29 45 - Fax : +33(0)1 48 58 79 94 - E-mail : sofrageco@sofrageco.eu
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Île-de-France